



## Atteinte aux biens suite à séparation

Par **Ganbareh**, le **13/07/2017** à **06:40**

Bonjour,

Mon ex compagne occupe actuellement notre maison pour laquelle signature de mon rachat de ses parts aura lieu début aout. Elle n'y vit plus vraiment, ayant emballé toutes ses affaires (et m'en ayant par la même occasion volé) dont le nécessaire de cuisine, nourriture etc. Par contre notre maison sert de niche géante à son chien, qui urine fréquemment sur le parquet, ce qui a instauré une odeur nauséabonde dans la maison (plusieurs témoignages en attestent).

De plus, madame se permet d'aller fouiner dans mes affaires, stockées dans une seule pièce, et de me prendre des choses.

Puis je installer un verrou ?

Au besoin j'ai un garage fermant à clé dont j'ai la seule clé, que je peux utiliser pour stocker.

Que disent les textes ? Que me conseillez vous ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **13/07/2017** à **11:46**

Bonjour,

Vous ne risquez rien en stockant VOS affaires dans VOTRE garage, en revanche, ne changez pas les verrous tant que la signature n'est pas définitive.

Par **Ganbareh**, le **13/07/2017** à **12:14**

Je ne compte pas le changer, il y est depuis des années. J'ai la seule clé en ma possession, peut-elle exiger de faire un double, ou le faire sauter en mon absence ?

Par **Visiteur**, le **25/07/2017** à **21:39**

Bonjour,

Si vous avez la seule clé, comment nourrit-elle cet animal ?

Par **Ganbareh**, le **25/07/2017** à **22:06**

J'ai la seule clé du GARAGE, où j'ai pu stocker ce que j'ai pu sauver, le reste ayant disparu en une journée (meubles communs ? Elle les a pris sans autre forme de procès). Elle a depuis embarqué son chien je ne sais où.

Par **Visiteur**, le **26/07/2017** à **14:20**

Bonjour,  
vous dites "votre" garage... en quoi n'est il qu'à vous ? Puisque vous parlez de "notre" maison... Le bien en commun est maison+garage ? A moins que ce garage soit ailleurs ?

Par **Ganbareh**, le **26/07/2017** à **14:36**

Non je me suis mal exprimé, il s'agit de notre garage, effectivement.